

Aviculteurs, inscrivez-vous à l'Indicateur des Eleveurs de Volailles de la Province de Québec. De-

1924 JANVIER

		SOLEIL	LEV.	COB.
V	18	Chaire de St-Pierre à Rome	7 24	4 30
S	19	De la Ste-Vierge	7 23	4 32
D	20	11 apr. l'Épiphanie	7 12	4 33
L	21	Ste-Agnès	7 21	4 34
M	22	SS. Vincent et Anastasie	7 20	4 35
M	23	St-Raymond de Pennafort	7 19	4 37
J	24	St-Timothée, év. et mart.	7 18	4 39

mandez la formule à : "Indicateur des Eleveurs de Volailles, Département de l'Agriculture Québec".

Pages des Sociétés Coopératives Agricoles Locales.

Les Caisses Populaires

Un appel du comité de propagande des Unions régionales

UNIONS REGIONALES DES CAISSES POPULAIRES

Tous pour chacun,
Chacun pour tous.

Monsieur,

Les Unions régionales des Caisses populaires de la province de Québec ont l'honneur de vous soumettre la circulaire suivante :

Elle expose les raisons qui doivent déterminer les membres du clergé et les autres dirigeants de la société à s'occuper des œuvres sociales et en particulier des caisses populaires.

La question sociale. — Pendant qu'en France la crise sociale sévissait déjà, qu'elle menaçait de tout bouleverser, de bien braves gens aussi vivaient dans la plus profonde quiétude, mettant en doute sa troublante réalité.

Cet aveuglement volontaire faisait dire un jour au cardinal Langénieux: "Il a fallu vingt ans à l'œuvre des cercles catholiques et aux autres œuvres similaires pour faire prendre au sérieux cette question sociale, dont les pouvoirs publics et ceux qui font l'opinion chez nous, affectent d'ignorer l'existence."

Ne soyons donc pas surpris de rencontrer chez nous bon nombre d'optimistes puisque notre pays n'est pas encore aussi troublé que ceux d'outre-mer. Cependant, si notre société ne souffre pas des maux qui tourmentent les pays européens et la république voisine, si ces maux n'ont pas atteint l'acuité qui les caractérise ailleurs, ils existent quand même et des plus inquiétants.

Ainsi, nous sommes bien forcés de constater l'antagonisme des classes, la désertion des campagnes, l'exploitation des travailleurs par certains capitalistes—p. e. le travail du dimanche—les conflits fréquents entre patrons et ouvriers.

Ces faits et d'autres encore prouvent amplement que la question sociale se pose chez nous pressante et complexe.

Oeuvres sociales à fonder.—Chacun le voit, les maux dont souffre notre société moderne sont d'ordre moral et économique. Les remèdes à apporter ne sauraient être uniquement spirituels. Il faut connaître les conditions matérielles de la vie journalière de notre peuple et savoir y appliquer des remèdes convenables.

Le clergé et les autres dirigeants peuvent-ils rester indifférents à l'application de ces remèdes? Doivent-ils laisser aux travailleurs seuls le soin de guérir nos plaies sociales?

En d'autres termes, tous les dirigeants, y compris le clergé, doivent-ils s'occuper des œuvres sociales?

Nous laissons la réponse aux Souverains Pontifes, à l'épiscopat canadien et aux économistes.

Les Souverains Pontifes.—Dans son encyclique adressée au clergé français le 8 septembre 1899, Sa Sainteté Léon XIII disait: "Docteurs aux conseils que nous vous avons donnés dans notre encyclique **que Rerum Novarum**, vous allez au peuple, vous cherchez par tous les moyens de lui venir en aide, à rendre son sort moins dur. Dans ce but vous fondez des patronages, des cercles, des caisses rurales".

En 1910, Sa Sainteté Pie X tout en interdisant au clergé d'accepter des charges administratives dans la gestion des œuvres économiques lui enjoignait "de prodiguer son activité et ses conseils pour la fondation, le maintien et le développement de ces institutions".

Dans le questionnaire qui sert aux évêques à préparer le rapport qu'ils doivent envoyer au Saint-Siège, nous lisons la question suivante: "Les curés ont-ils créé prudemment ou du moins entretient-ils les œuvres sociales animées de l'esprit de l'Eglise catholique."

Au chapitre XV du même questionnaire Sa Sainteté Pie X nous dit ce qu'elle entend par œuvres sociales: "Y a-t-il, dans le diocèse de ces œuvres dites sociales qui, tout en pourvoyant au bien moral et religieux des fidèles, ont encore en vue leur bien-être ou leurs nécessités temporelles, par exemple les asiles pour l'enfance, les patronages pour la jeunesse des deux sexes, les groupements de jeunes catholiques, les cercles d'études, les associations d'ouvriers, de cultivateurs, de femmes, dont le but est de favoriser la piété ou la mutualité, les caisses d'épargne, etc."

Si nous voulons savoir ce que pensait Sa Sainteté Benoît XV de l'intervention du clergé sur le terrain social, lisons ces paroles: "Qu'aucun membre du clergé ne s'imagine que pareille action est étrangère au ministère sacerdotal, sous prétexte qu'elle mène sur le terrain économique. Aussi voulons-nous que les prêtres considèrent comme une de leurs obligations de se consacrer le plus possible à la science et au mouvement social, par l'étude, le contrôle et l'action".

Sa Sainteté Benoît XV disait encore: "Le cœur du Pape est avec ceux qui organisent des syndicats et avec ceux qui en font partie".

Nos évêques.—Nos archevêques et évêques de la province de Québec ont fait écho aux enseignements des Souverains Pontifes, et ont encouragé les prêtres de leurs diocèses à s'occuper des œuvres sociales et en particulier des caisses populaires.

Son Eminence le cardinal Bégin écrivait à Monsieur le commandeur Desjardins, fondateur des caisses populaires :

"Vous avez compris ces paroles que Léon XIII adressait en 1889 aux ouvriers français: "il faut faire revivre ces associations qui prenaient soin de vos épargnes et de vos économies." Je me réjouis donc autant que vous d'être devenu membre de votre caisse, l'un de vos sociétaires. Cette bonne œuvre que vous avez fondée et soutenue au prix de tant de sacrifices fait beaucoup de bien; elle étend tous les jours ses ramifications et bientôt, je l'espère, elle sera un arbre sous les branches duquel les pauvres gens viendront se reposer en chantant les louanges du bon Dieu et de celui qui a été son docile instrument".

En 1910, Monseigneur Bruchési, archevêque de Montréal, adressait à l'Ecole sociale populaire" une magnifique lettre qui se terminait par ces belles paroles: "Prêtres et laïques, unissez-vous pour étudier les problèmes économiques à la lumière de l'Evangile. Allez au peuple, en lui faisant connaître et en l'aidant à fonder des œuvres, par lesquelles il puisse également améliorer sa situation et rendre sa condition moins dure, en créant pour lui des patronages, des cercles, des syndicats, des caisses rurales."

Tout dernièrement, Monseigneur Ross, évêque de Gaspé, écrivait à son clergé :

"Je compte, messieurs, que vous favoriserez le travail des organisateurs (de la coopération agricole) en préparant la mentalité de vos gens à cette organisation et en les aidant dans la mesure de vos capacités.

"Pour favoriser le bon fonctionnement des coopératives, il est nécessaire qu'elles soient appuyées par des ressources pécuniaires à la disposition des coopérateurs. C'est ce qu'on obtient en faisant surgir des caisses populaires à côté des coopératives. Ainsi, ai-je vu avec grand plaisir que la plupart des paroisses du comté de Bonaventure possèdent des caisses populaires qui fonctionnent très bien. C'est à quoi il faudra arriver dans toutes les paroisses; notre peuple ne sera fort et respecté que quand il aura acquis son indépendance économique; il l'acquerra en s'assurant à lui-même le contrôle et la maîtrise de ses ressources. Les caisses populaires conduisent à ce résultat en accumulant chez lui, au lieu de les porter ailleurs, les épargnes nécessaires à achever ses opérations et à développer ses industries. Ne dites pas que c'est impossible... Il n'y a rien d'impossible à qui possède la volonté, le dévouement et le tact patient..."

Devant pareil langage, personne ne peut hésiter à s'occuper des œuvres sociales. Soyons-en bien convaincu. Les œuvres sociales, syndicats ouvriers, coopératives de production et de consommation, caisses populaires, s'établiront nécessairement parmi notre peuple. Déjà plusieurs de ces sociétés existent dans notre province. Elles seront ou chrétiennes ou socialistes. Si le clergé aidé des laïques dévoués aux œuvres sociales ne veille pas à lui infuser l'esprit chrétien, d'autres y feront pénétrer l'esprit révolutionnaire qui commence déjà à se montrer en certains milieux.

Il ne faudrait pas croire cependant que la question sociale se confonde absolument avec la question ouvrière. Elle embrasse bien davantage. "Elle s'occupe de toutes les classes de la société qui sont en souffrance. Elle s'occupe des petits employés, des agriculteurs, des commerçants, des fonctionnaires, des bourgeois aussi bien que des ouvriers et des indigents. (Carriquet. Questions et Etudes sociales, page 14)."

Les économistes.—Aux témoignages épiscopaux il convient d'ajouter ceux de quelques économistes éminents.

Lord Grey, ancien gouverneur du Canada et président de l'Alliance coopérative internationale, disait au comité parlementaire d'Ottawa en 1907: "Règle générale, le plus que l'on puisse dire des insti-

(Suite à la page 45)

Grains

Le vin du diocèse que nous venons

"A Messieurs! Nous regrettons sous ce titre nous

L'un des nôtres Pierre Fouille-Pa province de Québec lement le tour de

Son cousin.— à 10% de leur valeur chine Agricole de à faire dans ce cas Réponse.—N dant, permettez q ment le "Bulletin qui lui arrive.

Caisses popu sera faire œuvre caisses populaires Nous croyon le Commandeur vince le salut de l'agriculture et croyons que dan "est chose si bon de Joinville", qu

Cette fusion d'Hochelega, L'A le Dr Jules Doric "Les opérat bien dans l'espri à Paris, en 1889 Comptoir d'escor d'Angleterre se célèbre affaire de situation était ré périté de la mais

Au sujet des celle que nous t Beaulieu écrit : au secours de gr

COMPAREZ

En

Braves ge Tout peut Tout : la Que vos a Ecoutez b Vous dite De vos an Vous mur Dans le f Un mot c Ce mot, c Que vous Court, à j Tenez : i Il marche De bons s Au besoin Il vous éc Il suit le c Passe l'ea Il va tout Droit che Il sait le Il monte Entre, ar Dit : Me Et c'est f